

20 & 21 MAI
2023



CHAMPIONNAT DE
FRANCE 2023

SLALOM
NAGE EN EAU VIVE

Bourg Saint Maurice

Avec le soutien du comité régional AURA et du comité départemental Savoie (73) FFESSM

eauvive.ffessm.fr  hydrspeedfrance



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SLALOM TROPHÉE FRANCE ESPOIR SLALOM 2023

Le 20 & 21 mai 2023

Stade d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice

La FFESSM et sa commission Nationale NEV avec la participation du Comité Régional AURA ont le plaisir de vous accueillir à Bourg Saint Maurice pour le Championnat de France et le Trophée France Espoirs de Slalom 2023.

COMITE D'ORGANISATION

Responsable de l'organisation :

Frédéric DI MIGLIO Président de la FFESSM

Patrick DUPRAT Président CN NEV FFESSM

Thibault GRAND Président CN NEV AURA

Coordinateur Générale :

Françoise GRAND

Juge de départ :

Joël Bourbon

Juge d'arrivée/chronométrateur :

Bernadette GAUDY / Patrick PRUNIER

Secrétaires d'arrivée

Laurence KOPZYNSKI

Responsable/ Contrôleur matériel :

Patrick PRUNIER

Délégué(e) fédéral(e) :

Olivier DAVID

Escortes :

Désignées sur place

Ouvreur :

COMITE DE COURSE

Directeur de course :

Patrick DUPRAT

Chargé de mission compétition :

Romain MIGEON

Responsable sécurité :

Nicolas JAL

Responsable chronométrage :

Bernadette GAUDY

Responsable des juges

Joël BOURBON

Responsable informatique/classement :

Lucie Grand

COMITE DE COMPETITION

Président de la CN - NEV :

Patrick DUPRAT

Organisateur de la compétition :

Françoise GRAND

Directeur de course :

Patrick DUPRAT

Responsable Jeunes

Wilfried MERCIER

Représentant des compétiteurs

Élu la veille de la compétition

JURY DE COMPETITION

Président de la CN - NEV :

Patrick DUPRAT

Directeur de course :

Patrick DUPRAT

Chargé de mission compétition :

Romain MIGEON

Responsable chronométrage :

Bernadette GAUDY

Responsable des juges :

Joël BOURBON

Le représentant des compétiteurs :

Élu avant la course par les compétiteurs

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SLALOM TROPHÉE FRANCE ESPOIR SLALOM 2023

Le 20 & 21 mai 2023

Stade d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

Pour le Championnat de France :

- Seuls les compétiteurs sélectionnés pour le Championnat de France de slalom 2023 peuvent concourir au championnat de France.
- Aucune reconnaissance du parcours définitif par les concourants n'est permise avant le départ de l'épreuve.
- Seul le passage d'un ou plusieurs ouvreurs officiels permet une reconnaissance visuelle du parcours avant le départ.

Les présidents, ou responsables de club, engagent les compétiteurs sélectionnés en tenant compte de leur niveau et de la classe de la rivière (CL III / IV). Ils en assument la responsabilité.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2023 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- Un certificat médical de « D'absence de contre-indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition » daté de moins de 3 ans au jour de la compétition, délivré par tout médecin, accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé signé pour l'année 2022/2023.
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration Française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification)

Disposition particulière COVID 19

En fonction de la situation sanitaire, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorités de Santé Publique. N'oublions pas de respecter les gestes barrières.

Équipement

- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra prendre le départ.
- **Les palmes en fibre sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.**

Le comité d'organisation pourra :

- Modifier les horaires en fonction du nombre de participants
- Modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS

Responsable de l'Organisation :

Noms : **Françoise GRAND**
Adresses : 80 Impasse de la Marauque
38780 EYZIN PINET
Téléphone : +33 (0)6 45 91 85 83
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr

Patrick DUPRAT
8 Chemin de l'Host
33610 CESTAS
+33 6 43 36 75 40
patrick.d33@orange.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SLALOM TROPHÉE FRANCE ESPOIR SLALOM 2023

Le 20 & 21 mai 2023

Stade d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice

PROTOCOLE DE COMPETITION

Samedi 20 Mai 2023

- **Reconnaissance :**

- **De 10h00 à 16h30** : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs, navigation libre sous la responsabilité des clubs.

Toute personne non inscrite à la compétition et qui voudrait naviguer sur le bassin devra s'inscrire auprès du secrétariat

- **Confirmation des inscriptions**

- **De 12h00 à 14h** : Confirmation des inscriptions à la salle de la base d'eau vive
- **ATTENTION** : Il sera fait application de l'article 9 du règlement compétition : « Pour les clubs engageant au moins trois concurrents, une personne doit être mise à la disposition de l'organisation. » Si aucune personne n'est mentionnée sur la fiche d'inscription, elle sera désignée d'office parmi les compétiteurs inscrits.

- **Vérification du matériel**

- **De 12h00 à 14h** : Vérification du matériel des compétiteurs à la salle de la base d'eau vive en extérieur

- **Réunions / Briefing / Retrait des dossards / Élection du représentant des compétiteurs**

Chapiteau sur les berges de la rivière

- **17 h 00** :

Réunions :

- Du comité d'organisation
- De l'équipe de sécurité
- Des juges fédéraux

- **18 h 00** :

Briefing des compétiteurs :

- Retrait des dossards par le chef d'équipe
- Élection du représentant des nageurs
- Apéritif

Dimanche 21 Mai 2023

- **08 h 30** : Installation des juges, chronomètres et équipes de sécurité

- **09 h 00** : passage de l'ouvreur

- Départ course adultes (intervalle de 60 secondes)

- Mise en place du parcours jeunes

- **12 h 00** : passage de l'ouvreur

- Départ course jeunes (Intervalles de 60 secondes)

- **NOTA** : Le premier départ sera donné à l'issue de la course « adultes » en tenant compte des réclamations éventuelles

- **14h30** : Cérémonie de remise des résultats sous le chapiteau

Buffet froid

- **ATTENTION** : Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité d'organisation en fonction du nombre de compétiteurs et des conditions hydrologiques

DROIT A L'IMAGE

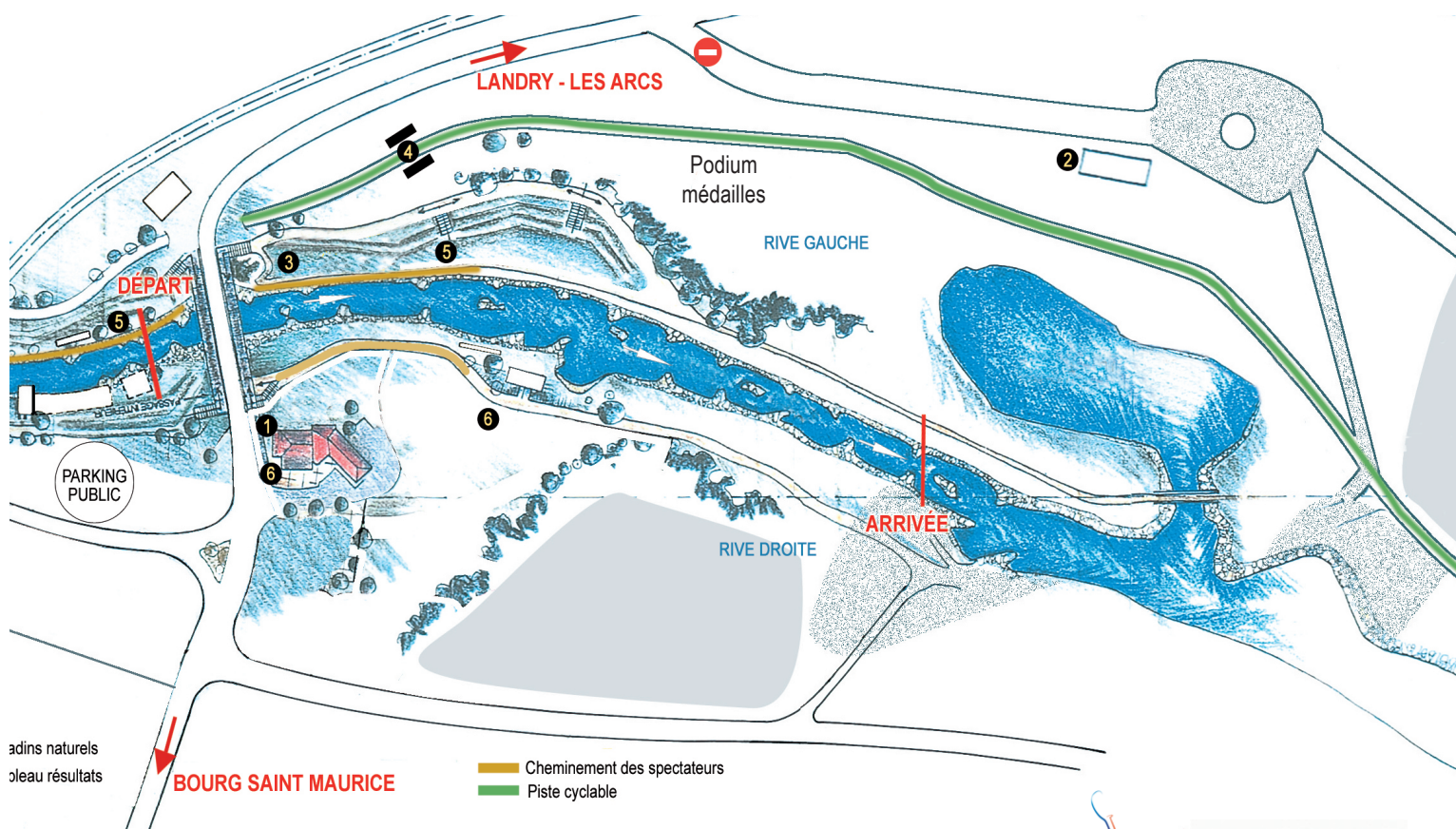
Au cours de cette manifestation, des photos et des vidéos seront prises.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces clichés, merci de bien vouloir nous en informer par l'intermédiaire de la fiche d'inscription.

En cas de refus de votre part, votre visage sera flouté.

PARCOUR

Stade d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice



HEBERGEMENTS

- Camping le Reclus Séez : 04 79 41 01 05 (quelques logements ont été retenus- voir F Grand)
- Camp lodge : 04 79 31 72 81
- Camping de l'Éden : 04 79 07 61 81
- Aire de camping de la base d'eau vive
- La petite auberge : 04 79 07 05 86 (voir F Grand)
- Office de tourisme : 04 79 07 12 57

INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE *Designation* **Championnat de France de Slalom – saison 2023**
Date – Lieu **21/05/2023 – Stade d'eau vive de Bourg Saint Maurice**
Categories **Cadets / Juniors / Seniors / Masters**

COORDONNÉES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

coordonnées (adresse, téléphone) _____

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

e-mail _____

signature _____

CHEF D'ÉQUIPE* :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____ ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1							☐
2							☐
3							☐
<u>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</u>							
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____ Prénom _____ JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) : _____ ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **10 €** x _____ = _____ €

à l'ordre de : **FFESSM** avant le : **12 / 05 / 2023**

fiche à renvoyer à : **Françoise GRAND** e-mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr tél : **+33 (0)6 45 91 85 83**

Adresse : **80, Impasse de La Marauque 38780 EYZIN PINET**

INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE Désignation **Trophée France Espoirs Slalom – saison 2023**
Date – Lieu **21/05/2023 – Stade d'eau vive de Bourg Saint Maurice**
Catégories **Poussin / Benjamin / Minime**

COORDONNÉES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

coordonnées (adresse, téléphone) _____

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

e-mail _____

signature _____

CHEF D'ÉQUIPE* :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____ ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1							☐
2							☐
3							☐
<u>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</u>							
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____ Prénom _____ JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) : _____ ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **10 €** x _____ = _____ €

à l'ordre de : **FFESSM** avant le : **12 / 05 / 2023**

fiche à renvoyer à : **Françoise GRAND** e-mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr tél : **+33 (0)6 45 91 85 83**

Adresse : **80, Impasse de La Marauque 38780 EYZIN PINET**

Réservation BUFFET Dimanche midi

CLUB :

	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Règlement : 10€ X _____ = _____ €

A l'ordre de FFESSM

avant le : 12/05/2023

Fiche à renvoyer à : Françoise Grand email : m.francoise.grand@wanadoo.fr Tél. : 06.45.91.85.83

Adresse : 80, Impasse de La Marauque 38780 EYZIN PINET

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Slalom

Genre de la manifestation : Championnats de France et Trophée France Espoirs

Lieu : **Stade d'eau vive de Bourg Saint Maurice**

Date : **du 20 au 21 mai 2023**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise ☐ Mon fils :

☐ Ma fille :

☐ L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : au

Fait à :

le :

Signature